

Membres	15
Présents	12
Représentés	0
Votants	12
Exprimés	12
- Pour	0
- Contre	0
- Abstention	0

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE D'EYREIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20260305-2026-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

DELIBERATION N° 2026-14 Séance du 05 Mars 2026

Objet : AVENANT N°1 – Menuiserie PELISSIER – Lot 4

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, à dix-huit heures quinze,
Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre.

Présents : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, MORENA Jean-Philippe, DICHAMP Adeline, GARCIA Sébastien, GRANCHER Isabelle, HERMABESSIERE Patrick, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, SAINNEVILLE Jean-Marie, SOULIER Daniel, RIVIERE Patrice

Absent(e)s : CAUDIE Christelle, CHARBONNEL Jean-Loup, SABEAU Fabrice

Secrétaire de séance : DICHAMP Adeline

La Maire présente à l'assemblée la proposition d'avenant n° 1 qui a pour objet de modifier le marché initial des travaux portant sur la réhabilitation d'un local à usage commercial et d'un logement (multiservices) confié à l'entreprise Menuiserie PELISSIER pour le Lot N° 4 « Charpente Menuiseries Bois ».

Montant de l'avenant n°1 : - 337,30 € HT

Le montant du marché initial était de 32 338,12 € HT, il sera désormais de 32 000,82 € HT soit 38 400,98 € TTC.

Considérant l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'avenant proposé,
- Autorise la Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,
Marie-Pierre LE MIGNON

